

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/074

Objet : Vente d'une portion de la parcelle AR 112 sise Avenue de la Libération à Bailleul au profit de Flandre Opale Habitat

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLMIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (4) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21) : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/074

Objet : Vente d'une portion de la parcelle AR 112 sise Avenue de la Libération à Bailleul au profit de Flandre Opale Habitat

Considérant la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour l'étude, l'aménagement et le développement des pôles d'échanges autour des gares et des haltes ferroviaires, la Communauté de Communes Monts de Flandres - Plaine de la Lys a réalisé l'aménagement du Pôle Gare de Bailleul, notamment des parkings destinés aux usagers du TER.

Pour permettre les aménagements, la CCFI a effectuée des acquisitions foncières. Au terme de l'opération, une emprise de 1 093 m², cadastrée AR112p située avenue de la Libération à Bailleul, constitue un surplus foncier à bâtir non affecté.

Considérant que, dans le cadre de sa convention opérationnelle avec la commune, l'Etablissement Public Foncier (EPF) s'est rendu propriétaire d'un terrain cadastré AR7 situé Avenue de la Libération dans l'objectif de développer une offre en matière de logements locatifs sociaux. Ce terrain est complémentaire de l'emprise maîtrisée par la CCFI.

Considérant la délibération du Conseil municipal de Bailleul n°22/010 du 17 mars 2022 désignant, dans le cadre de la sortie de convention EPF, Flandre Opale Habitat comme opérateur et tiers acquéreur pour la réalisation d'un programme de construction de logements locatifs sociaux et d'un local commercial sur le site de l'avenue de la Libération.

Dans l'objectif de réaliser le projet de construction souhaitée par la ville, la CCFI propose de céder l'emprise foncière non affectée, cadastrée AR112p d'une superficie de 1 093m², à Flandre Opale Habitat pour un montant de 44 000 euros, selon l'avis des Domaines du 5 janvier 2022 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser la cession du foncier cadastré AR112 pour partie sis à Bailleul, avenue de la Libération, au profit de Flandre Opale Habitat, tiers acquéreur désigné par la commune, à hauteur de 44 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200040947-20220705-DEL2022_074-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL